

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 044

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 16

Exprimés : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Gilles BARJOU, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Dominique AGUILAR.

Absents : Philippe GERTNER, Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Sylviane TOULON, Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

Mme Toulon et MM. Drouville et Gertner, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITE JUMELAGE TONNERRE-MONTABOUR POUR 2025

- Vu le budget primitif 2025 ;
- Vu l'avis favorable de la commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 20/01/2025 ;

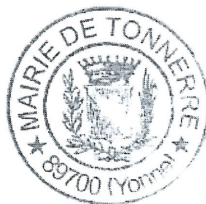
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- D'accorder une subvention, en 2025, de 800 € au Comité Jumelage Tonnerre-Montabaur ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2025.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre